



LA GPEC* : où en êtes-vous ?

- Je n'ai pas le temps !
- C'est intéressant,
mais je ne sais pas la mettre en place
- A quoi ça me servirait ?
- Est-ce obligatoire ?
- J'en fais sans le savoir ?

* **Gestion Prévisionnelle des Emplois
et des Compétences**

**ACCORD NATIONAL
DU 17 MAI 2010
RELATIF À LA GESTION
PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS
ET DES COMPÉTENCES DANS LA
MÉTALLURGIE.**



Evolutions technologiques

- › Identifier vos ressources pour mieux gérer les compétences
- › S'adapter aux nouveaux métiers et à leurs évolutions

La GPEC : une opportunité face aux 4 grands défis à venir

Evolution démographique

- › Faire face à la pénurie de main d'œuvre
- › Accompagner les seniors et les jeunes

Une concurrence forte et mondialisée

- › Améliorer vos performances
- › S'organiser pour rechercher de nouveaux marchés
- › Répondre aux turbulences actuelles
- › Réduire les écarts de compétences
- › Définir votre plan de formation en fonction des besoins réels
- › Organiser la polyvalence
- › Limiter le turn-over

Ecologie et développement durable (nouveaux produits)

- › Se mettre en conformité
- › Adapter et faire évoluer vos compétences

Accompagnement des entreprises dans la démarche

Objectifs :

Elaborer un diagnostic GPEC quantitatif et qualitatif des emplois, des métiers et des compétences.

Modalités de financement :

- Financement réservé aux entreprises de moins de 300 salariés.
- Prise en charge à 75% du coût réel de la prestation extérieure réalisée dans la limite de 5 jours par an et 900 € hors TVA par jour.

Pour vous accompagner dans le lancement d'une démarche GPEC, le Conseil d'Administration de l'Opcaim se mobilise et vous propose d'élaborer un diagnostic préalable.

Sensibilisation
OPCAIM

Mission des développeurs

Diagnostic
Prestataire
de votre choix

Démarche GPEC
Prestataire
de votre choix

Plan d'action en lien
avec vos objectifs stratégiques

Prenez contact avec votre
ADEFIM !



Pour les entreprises, la GPEC permet, en anticipant les évolutions – dans les technologies, l'environnement, les réglementations et les normes techniques, ainsi que dans les produits et/ou métiers – de disposer, en temps voulu et sans à coups techniques ou sociaux, du personnel qualifié dont elles ont besoin pour maintenir et développer leur compétitivité et leurs emplois.

Source : Accord National du 17 mai 2010 relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) dans la Métallurgie.

Le **diagnostic GPEC** est un état des lieux qualitatif et quantitatif de l'emploi des métiers et des compétences disponibles dans l'entreprise et une projection dans le futur.

Il permet de prendre des décisions pour recruter, manager les compétences, veiller au maintien des compétences clés dans l'entreprise...

La démarche GPEC préconisée à la suite d'un diagnostic peut déboucher sur :

- Une cartographie des emplois, des métiers et des compétences
- L'analyse de la pyramide des âges
- L'identification des compétences stratégiques, rares ou à préserver
- Le recensement des polyvalences et poly-compétences
- La mise en place d'entretiens annuels...

Les plans d'actions s'inscrivent dans la stratégie de l'entreprise (recruter/fidéliser/anticiper/les évolutions des emplois...) avec pour objet la consolidation de la performance de l'entreprise sur son marché et de l'employabilité des salariés.

Votre ADEFIM :

Organisme
Paritaire
Collecteur Agréé
des Industries de
la **Métallurgie**

